

Vous souhaitez, louer un logement social ?



POUR BÉNÉFICIER D'UN LOGEMENT SOCIAL, IL FAUT :

- > être de nationalité française ou titulaire d'une carte de séjour en cours de validité
- > louer le logement-en tant que résidence principale
- > ne pas dépasser un niveau de ressources défini en fonction de la composition familiale (plafond pour un logement PLUS)

22 642 €



Personnes
seules

36 362 €



Famille monoparentale
avec un enfant

43 899 €



Famille avec 2 enfants

Comment faire ma demande de logement

Pour prétendre à l'attribution d'un logement locatif social, il est nécessaire de compléter un formulaire de demande de logement.



Retirez un dossier de demande de logement - 3 possibilités

1



Auprès de nos chargés de clientèle dans l'une des antennes

2



Téléchargez un dossier sur notre site internet :
www.unlogementdanslorne.fr

3



Déposez un dossier sur :
www.demandelogement61.fr
Il est automatiquement consultable par tous les bailleurs sociaux du département.